

NOTE RELATIVE AUX OBLIGATIONS LEGALES DE DEBROUSSAILLEMENT (OLD)

1. CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Le projet de construction concerne une opération d'aménagement située sur la commune de Saint-Mitre-les-Remparts. L'unité foncière est composée de la parcelle AD 273.

Il est situé en **zone urbaine**, classée UD par le Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vigueur. La zone de projet se situe dans un périmètre soumis au risque feu de forêt (cf. Figure 1), entraînant l'application du régime des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) conformément le Code forestier.

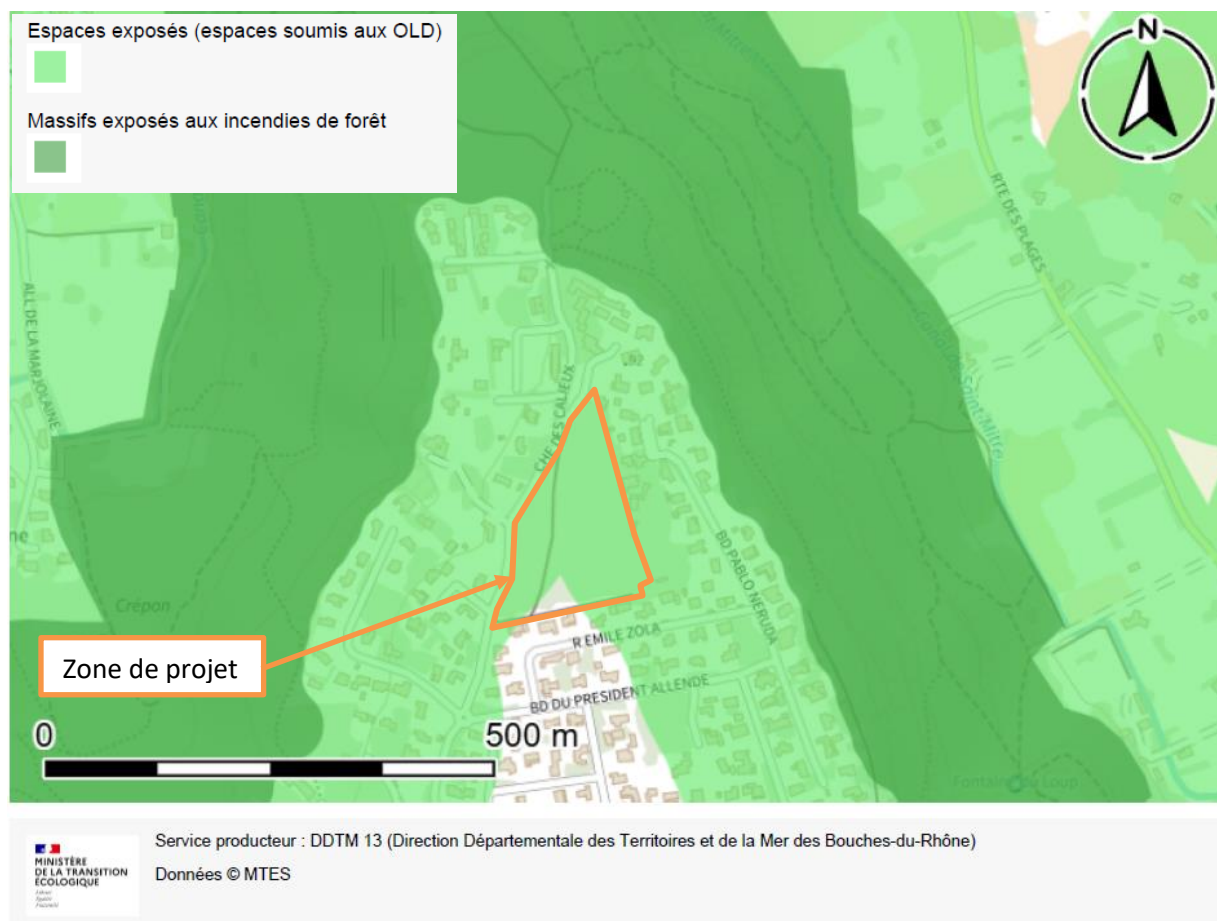


Figure 1 : Extrait de la carte des zones d'exposition au risque incendie

La surface totale de l'assiette de l'opération correspond à 25 095 m² (annexe 1).

2. APPLICATION DES OLD EN ZONE URBAINE

D'après les prescriptions communales (cf. site de la commune : <https://www.saintmitrelesremparts.fr/service-dechets-encombrants-old/>), les OLD s'appliquent **uniquement à l'intérieur des limites de propriété** en zone urbaine : toutes les parcelles bâties ou non, **doivent être débroussaillées en totalité par leur propriétaire**.



Ainsi, la **surface à débroussailler correspond à la surface de la parcelle**. Il n'est donc pas nécessaire de débroussailler au-delà de la parcelle, ni d'appliquer un rayon réglementaire de 50 mètres autour des constructions.

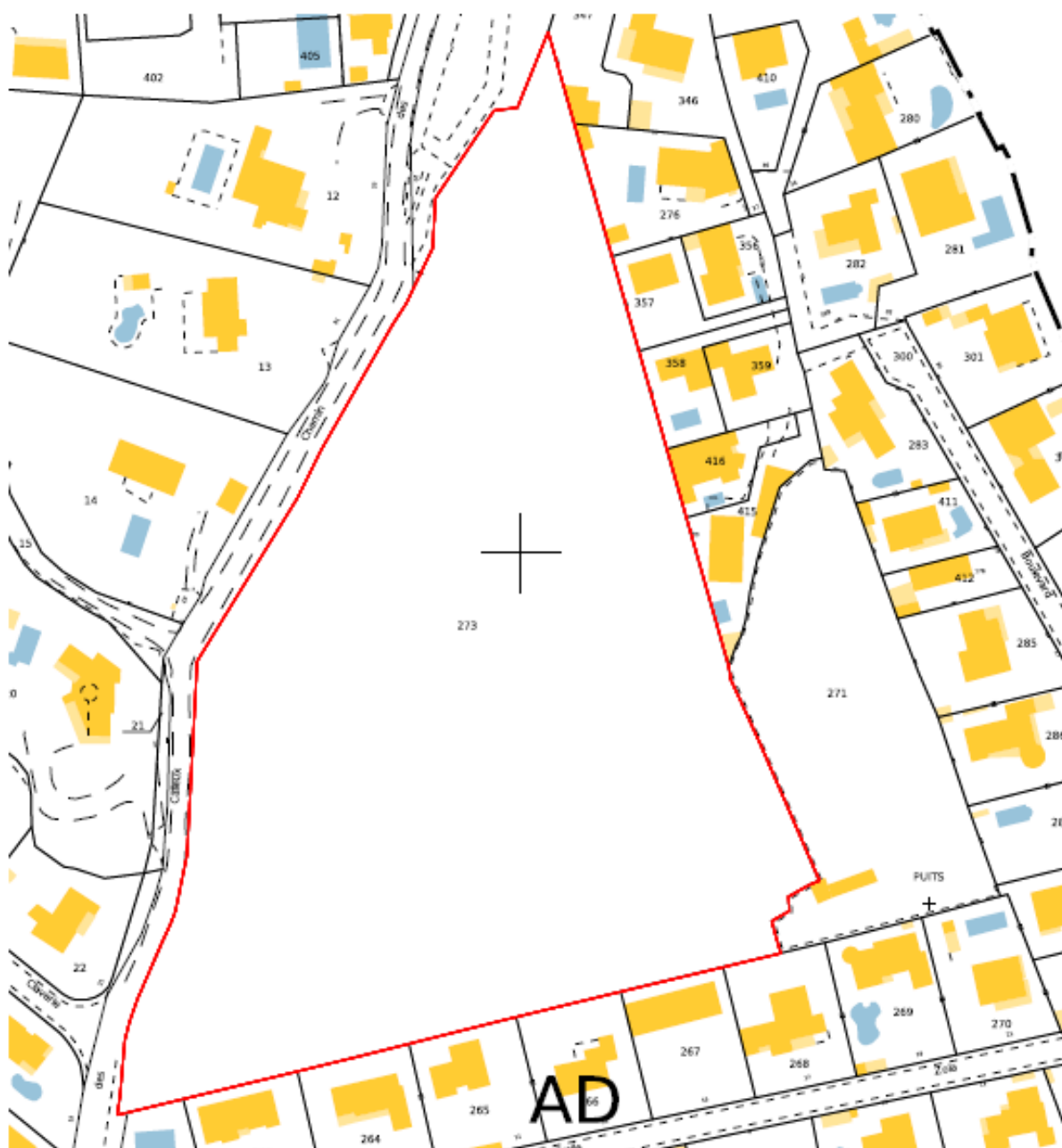
Le débroussaillage imposé par les OLD **n'engendre donc aucune surface de défrichement supplémentaire** en dehors de l'assiette foncière du projet.

3. CONCLUSION

Selon la réglementation en vigueur relative aux OLD en zone urbaine (zone UD du PLU de la commune de Saint-Mitre-les-Remparts), **le débroussaillage sera strictement limité à l'assiette du projet**, sans empiètement hors propriété, et **n'induit aucun besoin de défrichement complémentaire** au titre des OLD.



ANNEXE 1 : Extrait cadastral



Références de la parcelle 000 AD 273

Référence cadastrale de la parcelle
 Contenance cadastrale
 Adresse

000 AD 273
 25 095 mètres carrés
 LES AIRES EST
 13920 SAINT-MITRE-LES-REMPARTS